



Piscine et murette à construire

Par **mikaellisa**, le **12/06/2011** à **09:13**

Bonjour,

- Je veux construire une murette en limite. Cependant je ne voudrais enduire que mon côté. Si je fais la murette chez moi et que je ne laisse pas de place pour l'enduit c'est à dire que je mets la murette non enduit en limite de l'enduit de ma maison, pourrais je laisser les voisins se débrouiller avec leur côté ???(je construis Déjà la murette, ils sont fin heureux)

- je veux construire une piscine et quand j'ai appelé la dde, ils m'ont dit qu'il n'y avait aucun règle d'urbanisme. Maintenant ils me disent que la piscine peut être considéré comme une construction donc je dois la mettre soit en limite soit à 3 m? Qu'en est-il? Ai je un recours? (je voulais la mettre à 1m60). La mairie m'a dit qu'il ne m'embeterait pas avec ça et ils étaient justement en train de revoir le PLU à cause de choses comme cela. Je suis hors lotissement.

Merci